

Initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine»

Prise de position du groupe d'industrie Agrar

Juni 2018

Les auteurs de l'initiative «eau potable» exigent que seuls reçoivent des soutiens de l'Etat les agriculteurs qui ne consomment que le fourrage qu'ils produisent eux-mêmes et qui n'utilisent pas de produits phytosanitaires ni d'antibiotiques à titre prophylactique. Le groupe d'industrie Agrar est résolument opposé à ce texte.

Les exigences de cette initiative sont irréalistes et ne tiennent pas compte des besoins de l'agriculture comme de l'ensemble de la population, pour les raisons que voici :

- **Sans achats complémentaires de produits fourragers, la production d'œufs, de volailles et de viande de porc ne serait pratiquement plus possible en Suisse.** Ces aliments devraient alors être importés en bien plus grandes quantités qu'aujourd'hui, parfois de pays où le niveau de bien-être des animaux est nettement inférieur à ce qu'il est en Suisse. Certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire, p. ex. le son de céréale de la branche de la meunerie, ne pourraient plus être valorisés comme fourrage et finiraient dans des installations de biogaz ou des fours. Un non-sens écologique autant qu'économique.
- **L'usage d'antibiotiques comme activateurs de croissance est déjà interdit en Suisse depuis 1999.** De même, depuis avril 2016 la loi proscriit formellement leur utilisation à titre prophylactique sur notre sol. Aujourd'hui déjà, en Suisse, l'utilisation des antibiotiques est donc soumise à des règles raisonnables et judicieuses.
- Selon les calculs de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la **baisse de rendement des récoltes pourrait aller jusqu'à 40% en cas de renoncement total aux produits phytosanitaires.** Il faudrait même s'attendre à cent pour cent de pertes dans certaines cultures comme la vigne, les fruits, les pommes de terre et les légumes.

Questions et réponses

Les produits phytosanitaires sont-ils visés par l'initiative ?

Oui. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définissent les pesticides en ces termes : *toute substance ou association de substances contenant des composants chimiques ou biologiques destinée à repousser, détruire ou combattre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes, ainsi que les substances destinées à être utilisées comme régulateurs de croissance des plantes.* Les pesticides peuvent se répartir entre **produits phytosanitaires** (produits de protection des plantes) et **biocides** (produits protégeant les produits ou la santé des personnes des attaques de ravageurs et de vecteurs de maladies). Cette définition correspond également à la terminologie utilisée pour les pesticides et les produits phytosanitaires dans la législation européenne (EFSA, directives de l'UE).

Remarque importante : le fait qu'une substance soit autorisée dans les cultures bio ne dit rien de ses propriétés toxicologiques. Par exemple, la plupart des **produits à base de cuivre** autorisés comme fongicides ou

bactéricides dans les cultures biologiques sont classés **dangereux pour la santé et l'environnement**. De même, certains insecticides autorisés pour la production bio sont réputés toxiques pour les abeilles et soumis aux mêmes prescriptions que les produits conventionnels utilisés dans l'agriculture conventionnelle. A ce chapitre aussi, le groupe d'industrie Agrar possède d'ailleurs des compétences étendues, puisque **plus d'un tiers des produits qu'il vend sur le marché suisse sont des produits autorisés pour les cultures bio**.

Si l'initiative était adoptée, quelles en seraient les conséquences pour la population suisse ?

La production indigène ne pourrait plus guère contribuer à l'approvisionnement de la population suisse. Les produits locaux renchériraient. Les quantités manquantes de produits agricoles devraient être compensées par des importations. Le transfert correspondant de la production à l'étranger augmenterait les risques et le degré de dépendance de la Suisse, sans compter que les transports internationaux de denrées alimentaires se multiplieraient.

Qu'en est-il vraiment de la qualité de l'eau potable en Suisse ?

La qualité de l'eau potable est généralement excellente dans notre pays, où pas moins de 70 pour cent de cette eau peut être distribuée sans traitement coûteux. A l'échelle mondiale, c'est un niveau record et cela doit le rester. La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance permanente, assurée par un dense réseau de stations de mesure. Les exigences à son égard sont extrêmement sévères : l'ordonnance sur la protection des eaux fixe pour les résidus de pesticides un maximum de 0,1 microgramme/litre, ce qui correspond à un morceau de sucre dissout dans dix bassins olympiques.

Récemment, certains médias ont affirmé, entre autres, qu'une station de mesure des eaux phréatiques sur cinq enregistre des traces de produits phytosanitaires dépassant la valeur limite. Est-ce vrai ?

Cette affirmation ne correspond pas à la réalité. La concentration de produits phytosanitaires et de métabolites de produits phytosanitaires est mesurée à l'échelle suisse dans le cadre du programme Observation nationale des eaux souterraines NAQUA. Selon les derniers relevés, les concentrations ont dépassé la valeur maximale autorisée de 0,1 microgramme/litre dans 2% seulement des points de mesure NAQUA. En revanche, les métabolites de produits phytosanitaires présentaient en effet des concentrations supérieures à 0,1 µg/l dans une station de mesure sur cinq (20%). Mais il s'agissait-là uniquement de métabolites non pertinents. Cela signifie qu'une concentration de plus de 0,1 µg/l de ces substances dans les eaux souterraines ne constitue pas un dépassement de la valeur légale prescrite et qu'on n'est donc pas en présence d'un danger sanitaire ou toxicologique.

A quoi correspondent les "métabolites non pertinents" ?

Les métabolites sont les produits de dégradation d'une substance active. Ils ne se forment ni dans les organismes, ni dans l'environnement. Les métabolites non pertinents n'ont pas d'activité phytosanitaire résiduelle définie, ni potentiel de toxicité pour les personnes ou l'environnement, d'après la législation sur les produits phytosanitaires.

Quelles autres substances trouve-t-on dans les nappes phréatiques ?

On trouve dans nos eaux sous-terraines des traces de toutes sortes de produits (nettoyants, médicaments, cosmétiques, engrais). Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, cependant, elles y sont en concentrations qui ne présentent aucun risque pour la santé humaine. A cet égard s'applique le principe suivant : le seul fait qu'une substance soit détectable n'autorise aucune conclusion quant à ses risques effectifs.

Qu'entreprend l'industrie aujourd'hui pour réduire les apports de produits phytosanitaires dans les eaux souterraines ?

Dans son propre intérêt, l'industrie accorde la priorité absolue à la protection de l'être humain et de l'environnement. Leurs investissements dans la recherche permettent aux entreprises de développer de nouvelles substances actives phytosanitaires toujours plus efficaces et respectueuses de l'environnement. De plus, le groupe d'industrie Agrar soutient en Suisse de nombreux projets et activités publiques et de formation ayant pour but de favoriser l'utilisation correcte des eaux dans les exploitations agricoles. Un exemple : [l'initiative TOPPS](#) grâce à laquelle l'industrie souhaite améliorer la protection des eaux en encourageant les bonnes pratiques professionnelles.

Pour tout complément d'information : www.agrar-industrie.ch